



DATE DE PUBLICATION : 3 avril 2017

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1^{er} avril 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et du Développement des compétences et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Cécile SELLIER son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Formation et du Développement des compétences à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Patrick HAAS et Mme Cécile SELLIER peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction de la Formation et du Développement des compétences.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2017

Hervé GONSARD